

## PRÉFET DU NORD

Direction départementale des territoires et de la mer

Service eau environnement

Unité police de l'eau

Monsieur le Maire de la Ville de Bailleul Mairie de Bailleul

Place DU Général de Gaulle BP 9

59270 BAILLEUL

## **RECOMMANDE AVEC AR**

131294/PE

LILLE, le 1 9 SEP. 2016

Monsieur le Maire,

Vous avez déposé en date du 05 août 2013, un dossier de demande d'intérêt général avec autorisation, au titre du code de l'environnement (loi sur l'eau), enregistré sous le numéro **59-2013-00177**, relatif à l'opération suivante : « Aménagement hydraulique du secteur du Ravensberg à Bailleul ».

Le 07 février 2014, nous vous avons adressé une demande de compléments au titre de la complétude et de la régularité. À ce jour, nous n'avons pas eu de réponse de votre part, suite aux divers échanges, rencontre avec l'instructeur et courrier de rappel en date du 04 novembre 2015.

Je vous informe que l'instruction des demandes d'autorisation sur l'eau s'inscrit désormais dans l'expérimentation d'autorisation unique au titre de l'ordonnance n°2014-619 du 12 juin 2014 visant d'une part à regrouper dans un même arrêté l'autorisation loi sur l'eau, l'autorisation de travaux en réserve naturelle nationale, l'autorisation de défrichement, l'autorisation de travaux en site classé ou en instance de classement et la dérogation à l'interdiction de destruction d'espèces protégées, et d'autre part à réduire les délais globaux d'instruction de ces procédures. Pour les dossiers d'autorisation, l'application du Code de l'Environnement est suspendue.

Il en résulte que l'absence d'une suite à ce dossier, en cours d'instruction depuis plus de 2 ans et pour lequel une étude d'impact est nécessaire, fragilisera l'autorisation qui serait délivrée.

Aussi, je me vois dans l'obligation de considérer que vous renoncez à cette autorisation et de clore votre dossier.

Au cas où vous souhaiteriez relancer cette démarche, il vous appartiendra de nous transmettre à l'adresse indiquée en bas de page, un nouveau dossier d'autorisation unique. J'attire dès à présent votre attention sur le fait que celui-ci devra démontrer la compatibilité au SDAGE 2016-2021, approuvé le 23 novembre 2015.

J'attire votre attention sur le fait que la réalisation de travaux soumis à déclaration ou autorisation au titre de la loi sur l'eau sans accord est passible de sanctions pénales.

Lionel STANISLAVE, en charge de l'instruction de ce dossier, reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire (tél. 03.28.03.84.11 – mail : lionel.stanislave@nord.gouv.fr).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de mes sentiments distingués.

La Responsable du Service Eau Environnement,

Isabelle DORESSE

Copie à Monsieur le Responsable de la Délégation territoriale des Flandres

916/AUT 19-20-177



Bordereau d'envoi

**Agence Nord Est** 

Adresse : Pôle d'activités du Griffon 80 rue Pierre Gilles de Gennes 02000 BARENTON BUGNY

**EXPEDITEUR: Sarah Duverney** 

Tél.: 03.23.23.23.00 Fax: 03.23.23.28.73

e-mail: secretariat.laon-fr@anteagroup.com

Date: 1er août 2013

**DESTINATAIRE: DDTM Lille** 

Adresse:

Direction Départementale des Territoires et de la

Me

Service Eau et Environnement

Courrier arrivé

62 Bd. De Belfort

CSS0007 -- 59042 Lille Cedex/e

- 5 AOUT 2013

A l'attention de F. DEWILDE

DDTM du Nord / SEE

Affaire n°: NPCP110194

Intitulé : Mission d'assistance aux études préalables et de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du

Mont de Lille et du Fond de Ravensberg

Objet : Dépôt de dossiers réglementaires (7 exemplaires par dossier×2)

I. Doresse
S. Menaceur
Police de l'Eau
BCC
PPPP
PEE
MISEN / AT
OSPEAC
A: Attribution
I: Information
P: Participation

Monsieur,

Antea Group est mandaté par la Ville de Bailleul pour le dépôt des dossiers réglementaires relatifs aux missions de maitrise d'œuvre pour l'aménagement des bassins versants du Mont de Lille et du Ravensberg.

Veuillez bien recevoir 7 exemplaires du dossier d'Autorisation au titre de l'article L.214-1 à L.214-6 du Code de l'Environnement et du dossier de Déclaration d'Intérêt Général au titre de l'article L.211-7 du Code de l'Environnement et de Servitude d'Utilité Publique pour :

- Aménagement du bassin versant du Mont de Lille ;
- Aménagement du bassin versant du Ravensberg.

Les délibérations pour l'acquisition des terrains sur lesquels sont prévus les aménagements vous seront envoyées en septembre.

NB: pour le dossier réglementaire du Mont de Lille, nous vous avons envoyé un courrier en date du 12/07/2013 pour connaître le statut de la voie d'eau concernée.

Nous vous prions de croire, Monsieur, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs

SPE/REÇU le

05 200 200

1077 TER

Sarah Duverney Ingénieur d'Etude

Environnement rural et agricole

Antea Group

Siège social France : ZAC du moulin – 803, blvd Duhamel du Monceau – CS 30602 – 45166 OLIVET CEDEX

Internet: http://www.anteagroup.fr